

*Pôle communication*

Mercredi 23 mars 2022

## INFO PRESSE

### **Ouverture de la deuxième dose de rappel aux personnes âgées de 80 ans et plus**

Les personnes âgées de 80 ans et plus sont désormais éligibles à la deuxième dose de rappel du vaccin contre le virus du Covid-19 (ou « quatrième dose » de vaccin à ARNm comme le Pfizer-BioNTech, par exemple).

Cette deuxième dose de rappel est possible à partir de trois mois après l'injection du premier rappel. Cependant, pour les personnes infectées par le Covid-19 plus de trois mois après leur premier rappel, un deuxième rappel n'est pas nécessaire.

La protection conférée par le vaccin diminue avec le temps et plus rapidement chez les plus de 80 ans. Il est donc nécessaire de leur apporter une protection supplémentaire.

Malgré la baisse du taux d'incidence, le virus continue de circuler : les personnes les plus fragiles, dont l'immunité est plus faible, doivent rester vigilantes.

\* \*  
\*